



Week-end inclus dans le congé annuel si fiche de paie établie sur 22j?

Par **Georgy234**, le **21/09/2022** à **18:43**

Bonsoir,

J'aimerais savoir si le week-end est compté dans le congé annuel quand la fiche de paie est établie sur 22 jours.

Exemple:

Un salarié prend une semaine de congé partant du Lundi, il rentre le Lundi en comptant le week-end ou le Mercredi sans compter le week-end?

Merci pour tout éclaircissement.

Par **P.M.**, le **21/09/2022** à **18:47**

Bonjour,

Vous parlez de congé annuel, ce qui pourrait faire penser que c'est un statut de droit public...

Sinon, il faudrait préciser si les congés payés sont acquis en jours ouvrables ou ouvrés...

Par **Georgy234**, le **21/09/2022** à **18:55**

Comment peut-on savoir ?

L'employé a prit l'employeur entrains de mentionner un mois de congé sur le registre des congés annuels, mais quand il a demandé son congé pour cette année, ils lui ont dit que le week-end est inclus alors que la fiche de paie est établie sur 22 jours.

Par **P.M.**, le **21/09/2022** à **20:30**

Vous ne répondez pas pour savoir s'il s'agit d'un statut de droit public ou un contrat de droit

privé...

Dans le second cas, si le salarié acquiert 2,5 jours par mois de travail ce sont des jours ouvrables et le décompte doit se faire de la même manière donc on peut dire que c'est hors week-end...

Par **Georgy234**, le **21/09/2022** à **20:59**

Excusez-moi,
En effet, C'est un contrat de droit privé.

Par **P.M.**, le **21/09/2022** à **21:10**

Donc si les congés payés sont gérés en jours ouvrables le dimanche n'est pas décompté et si c'est en jours ouvrés avec 2,08 jours par mois de travail du lundi au vendredi, c'est le samedi et le dimanche...

S'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise, je lui conseillerais de s'en rapprocher...

Par **janus2fr**, le **22/09/2022** à **07:13**

[quote]

J'aimerais savoir si le week-end est compté dans le congé annuel quand la fiche de paie est établie sur 22 jours.

[/quote]

Bonjour,

Qu'appellez-vous "le congé annuel" ?

Par **Prana67**, le **22/09/2022** à **09:07**

Bonjour,

Quand vous dites que la fiche de paie est établie sur 22 jours vous parlez des jours réellement travaillés le mois en question ?

Est-ce que ce salarié travaille habituellement le week end (samedi ET dimanche) ?